

AVIS PUBLIC

MRC DE LOTBINIÈRE

AVIS PUBLIC EST, par la présente, donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier, que la Municipalité Régionale de Comté de Lotbinière a adopté, lors de l'assemblée du conseil du 27 novembre 2024, le règlement 356-2024 remplaçant les règlements 207-2008, 219-2010, 232-2012, 234-2012 et 328-2022 concernant l'administration et la gestion du fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques et de l'imposition de droits municipaux aux carrières et sablières.

Fait et donné à Laurier-Station, ce 2 décembre 2024.



Stéphane Bergeron
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, greffier-trésorier, certifie sous mon serment d'office avoir affiché le présent avis public le 2 décembre 2024 aux endroits ordinaires d'affichage dans la municipalité.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 2 décembre 2024.

Signé :



Stéphane Bergeron
Directeur général et greffier-trésorier